

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 JUIN 2022 : DELIBERATION N° 98

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 JUIN 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-SEPT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT
Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Sophie VILLETTE
Michel WALLEY pouvoir à Rémy PAUVROS
Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Robert PILATO
Angelina MICHAUX

SECRETARE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Ajustement de l'autorisation de programme n° 51 - Entretien, rénovation et reconstruction du patrimoine bâti

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°215 du 14 décembre 2021 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°51 - Entretien, rénovation et reconstruction du patrimoine bâti,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 17 juin 2022,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que lors de la création de l'opération « Reconstruction Salle Cabri », une erreur matérielle s'est produite, reprenant pour numéro d'opération 510202102 au lieu de 510202101, il est procédé par la présente à cette rectification,

Considérant que par délibération n° 215 du 14 décembre 2021 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°51 - Entretien, rénovation et reconstruction du patrimoine bâti, comme suit :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023
510202101 Reconstruction Salle Cabri	1 434 720,00	717 360,00	717 360,00
Montant Total de l'AP	1 434 720,00	717 360,00	717 360,00

Il est proposé de réajuster les crédits de l'opération 510202101 et de créer l'opération suivante :

- 510202201 Réhabilitation de l'hôtel de ville

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
510202101 Reconstruction Salle Cabri	1 440 600,00	540 600,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
510202201 Réhabilitation de l'hôtel de ville	3 396 926,00	67 939,00	1 087 016,00	1 087 016,00	679 385,00	475 570,00
Montant Total de l'AP	4 837 526,00	608 539,00	1 987 016,00	1 087 016,00	679 385,00	475 570,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Accepte la création de l'opération 510202201 - Réhabilitation de l'Hôtel de Ville,
- Accepte les modifications suivantes :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
510202101 Reconstruction Salle Cabri	1 440 600,00	540 600,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
510202201 Réhabilitation de l'hôtel de ville	3 396 926,00	67 939,00	1 087 016,00	1 087 016,00	679 385,00	475 570,00
Montant Total de l'AP	4 837 526,00	608 539,00	1 987 016,00	1 087 016,00	679 385,00	475 570,00

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 22 JUL. 2022

Notifié le :